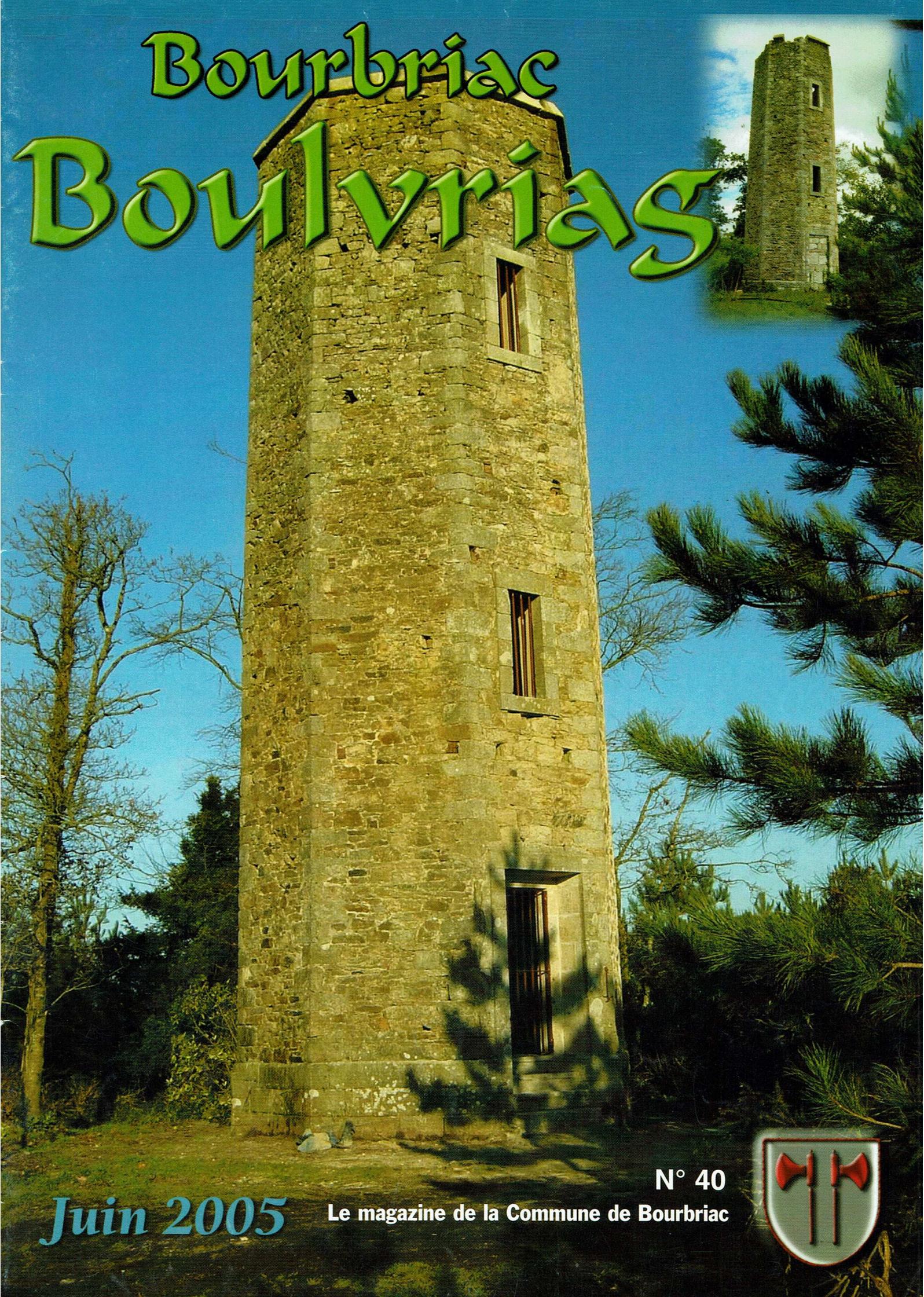
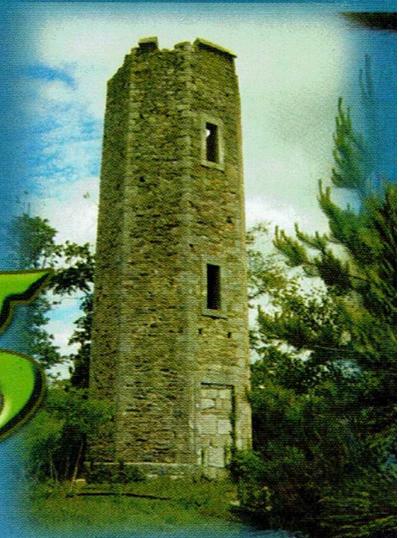


# Bourbriac Boulvriac



Jun 2005

Le magazine de la Commune de Bourbriac

N° 40



## Annuaire municipal

<b>Mairie de Bourbriac</b> ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le samedi matin de 9 h à 12 h	Téléphone Télécopie	02 96 43 40 21 02 69 43 60 17
<b>Bibliothèque municipale</b> ouverte le mardi de 9 h 30 à 11 h 30, le mercredi de 16 h à 18 h, le vendredi de 16 h 30 à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h.	Téléphone	02 96 43 62 25
<b>Communauté de Communes</b> Ouverte les lundi et mardi jeudi et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30	Téléphone Télécopie	02 96 43 60 11 02 96 43 69 98
<b>Service d'aide au maintien à domicile (S.A.M.A.D.)</b> bureau ouvert de 8 h 30 à 12 h et après-midi sur rendez-vous - Fermé le samedi	Téléphone Télécopie	02 96 43 49 28 02 96 43 49 29
<b>Assistants sociaux : sur rendez-vous - M. S. A.</b> Centre médico-social de Guingamp et Régime général	Téléphone Téléphone	02 96 40 10 40 02 96 40 10 30
<b>Déchetterie</b> - ouverte le lundi de 13 h 30 à 17 h 30 les mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.	Téléphone	02 96 43 64 91
<b>Office de Tourisme</b>	Tél./Fax	02 96 43 46 03
<b>Sous Préfecture de Guingamp</b> ouverte lundi 8 h 30 - 12 h 15 / 13 h 30 - 16 h 30 - Mardi 13 h 30 - 16 h 30 - Mercredi 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 16 h Jeudi 13 h 30 - 16 h 30 - Vendredi 8 h 30 - 12 h 15 / 13 h 30 - 16 h 30	Téléphone	02 96 40 16 40
<b>Association pour l'intervention auprès des malades et handicapés</b> A.P.I.A.M.H. accueillir, conseiller, informer, aider, agir et défendre 2, Place du Vally 22200 Guingamp - Perm. : mairie de Bourbriac 3 <sup>ème</sup> lundi du mois de 14 h 30 à 16 h sans rendez-vous	Téléphone Portable	02 96 44 41 08 06 63 80 36 59
<b>C.P.A.M.</b> - Permanence tous les lundis de 11 h 00 à 12 h 30		
<b>Gendarmerie</b> ouverture bureau : lundi 8 h 00 à 12 h 00 - jeudi et samedi : 14 h 00 à 18 h 00	Tél.	02 96 43 40 18 ou 17
<b>Perception</b> - Ouverture du bureau : mardi et jeudi de 9 h à 11 h 45	Téléphone	02 96 43 40 33

## Les tarifs 2005

Salle de la vallée des Forges		Organisation Locale	Organisation extérieure
Activités			
Bal - fest noz - Fest Deiz		246,85 €	373,85 €
1 repas avec cuisine		328,45 €	408,00 €
2 repas avec cuisine		406,45 €	510,00 €
1 week-end avec cuisine		508,45 €	569,15 €
Grande salle sans cuisine pour buffet		246,85 €	265,20 €
Grande salle sans cuisine pour assemblée et congrès		203,50 €	246,85 €
Petite salle pour réunion		Gratuit	63,25 €
Petite salle sans cuisine pour buffet		81,60 €	122,90 €
Grande salle pour arbre de Noël		gratuit	122,90 €
Grande salle pour séance culturelle avec entrées payantes		122,90 €	203,50 €
Grande salle pour loto		246,85 €	265,20 €
Concert		631,40 €	
Réveillon dansant		510,00 €	
Fest Noz de fin d'année		373,85 €	
Marchands ambulants sans électricité		20,40 €	avec élec. 28,55 €
Salle communale de St-Houarneau		81,60 €	
Les cautions demandées seront du même montant que celui de la location			
Tarifs divers			
<b>Garderie - le soir</b> payable à la 1/2 heure - Tarif minimum 5 €/Trim.		0,84 € / heure	
<b>Aire naturelle</b>			
Branchement électrique		1,60 €	
Tarif journalier / personne		0,85 €	
<b>Bibliothèque</b>			
Internet		Gratuit	
Cassettes - CD		6,40 € / an	
Livres		8,00 € / an	
<b>Redevance assainissement</b> par m <sup>3</sup> d'eau consommé		1,40 €	
<b>Taxe de raccordement aux égouts</b>		491,15 €	
Concessions cimetière		Colombarium	
30 ans	103,55 €	15 ans	169,15 €
50 ans	187,05 €	Plaque	84,60 €

# Sommaire

## INFOS II

Annuaire Municipal	II <sup>e</sup> COUV
Tarifs salle des Forges	II <sup>e</sup> COUV

## ÉDITO 1

## ÉTAT-CIVIL 2/3

Naissances	2
Mariages	2
Décès	3

## CONSEILS MUNICIPAUX 4/13

## LE BUDGET COMMUNAL 2005 14/15

Graphiques	14
Le budget	15

## LES TRAVAUX EN 2005 8/9

## PLAN LOCAL D'URBANISME 16

## L'ADSL A BOURBRIAC 16

## FESTIVAL DU CAMELIA III

## FLEURISSEMENT III

## SALLE DES FORGES IV

Photos de couverture :  
en médaillon avant travaux  
Tourelle de Koat Liou

Rédaction :  
Commission Information et communication  
de l'équipe municipale de Bourbriac

Imprimerie et mise en page :  
Impressions du Trieux - Runan  
Tél. 02 96 95 32 71

ÉDITO

Le bulletin d'information est un abrégé de la vie municipale et associative de Bourbriac, une vie riche et dense dans bien des domaines.

Celui-ci permettra aux Briacins de mieux percevoir les enjeux et les choix de la gestion communale à travers la présentation du budget 2005.

A côté des programmes en matière de voirie et d'équipements collectifs, habituels et néanmoins lourds au plan budgétaire, les orientations ont concerné la vie associative : salles et équipements de loisirs et sportifs... quant aux enjeux, déterminants pour l'avenir de la commune, ils sont caractérisés par l'urbanisme à travers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), l'urbanisation par la réalisation d'un lotissement de 20 lots au Courjou et l'achèvement de la station d'épuration.

Répondre aux aspirations des différentes composantes de la population et préparer l'avenir, telles sont les ambitions de l'exercice budgétaire 2005.

La municipalité



# état civil 2004

## NAISSANCES

- **CORSON Iwan Théo Fanch**  
CORSON Vincent et PASTOL Gaëlle - Koat an Drail
- **KERAVAL Mathurin**  
KERAVAL Eric et Isabelle - 17 bis rue Koat Liou
- **PEAN Mattias**  
PEAN Mickaël et CHARPENTIER Marielle - Le Rostier
- **BLANDIN Cassandra**  
BLANDIN Jérôme et Magalie - 14 rue de l'Armor
- **LE CORRE Lydia Yolande Azeline**  
LE CORRE Joseph et GUENEGOU Karine - 7 rue de Kergus
- **LE HERISSÉ Louan**  
LE HÉRISSE Stéphane et Florence - Kerjalous
- **TOUZE Lou**  
TOUZE Bruno et Josiane - Rue de Koat Liou
- **GUERNALEC Lenaïg**  
GUERNALEC Laurence - Saint-Houarneau
- **PODER Camille**  
PODER Tony et Aurélie - Lotissement de Koat Liou
- **GOMES Safia**  
GOMES Pascal et Séverine - Goas Prenn
- **PERROT Dylan**  
PERROT Pascal et LE MIGNOT Christelle - Rue de l'Argoat
- **HANTSON Marie Michèle Francine**  
HANTSON Matthieu et Gwennaëlle - 7 rue Goas Mogn
- **LE COUSTER Axel**  
LE COUSTER Eric et COATRIEUX Murielle - Le Bot
- **QUEMENER Agathe**  
QUEMENER Yanis et Véronique - 25 lt de Koat Liou
- **GUILLAUME Romain**  
GUILLAUME David et Magali - 3 rue de Goas ar Mogn
- **OLLIVIER-HENRY Mona**  
OLLIVIER-HENRY Sébastien et Fabienne - 15 bis rue des Menhirs
- **LE HOUEROU Clara**  
LE HOUEROU Serge et Sylvie - Saint Jude
- **MEHEUST Léo Yvon Georges**  
MEHEUST Pierrick et Edwige - Keratret
- **DANIEL Enzo**  
DANIEL Jean Claude et LE GALL Myriam - Crec'h Vian
- **JOUAN Erwan**  
JOUAN Thierry et FEUVRIER Anne - 8 Hent Garenn
- **LAYEC Margot Nora Silou**  
LAYEC Frank et Hélène - Lt de Pen ar Hoat

## MARIAGES

**GOMES Pascal et COJEAN Séverine Marie-Jeanne,**  
Goas Prenn - le 6 mars 2004

**LARHANTEC Eric et CHEVANCE Angélique,**  
Coat Nestic - le 21 août 2004

**BERNARD Jean François Henri Mickaël,**  
24 rue d'Avaugour  
**et PERSYN Marike Capucine Rose,**  
LORIENT (56) - le 21 août 2004

**LE BOUHILLEC Patrice,** Moréac (56)  
**et MORDELET Anne,** 7 rue du Télégraphe  
le 28 août 2004



**OLLIVIER François,** Ploëzal  
**et LE MEN Florence Anne Marie,**  
29 rue du Télégraphe  
le 4 septembre 2004

**GEORGELIN Pascal Marie Henri,** Plésidy  
**et PIRIOU Ludivine Marie Françoise,** Toul Bleiz  
le 18 septembre 2004

**DELTOR Yves Camille,** Paris 18<sup>ème</sup>  
**et LAGADEC Valérie,** rue d'Avaugour  
le 27 décembre 2004



# état civil 2004

## DÉCÈS

<b>LE BRIS, veuve GUILLOU Marie Joséphine</b>	Foyer logements
<b>PHILIPPE, veuve GUELAT Simone Maria</b>	Restigou
<b>GEOFFROY Théophile</b>	33 rue d'Avaugour
<b>LE PROVOST, veuve MAGOUAROU Simone Yvonne Marie Germaine</b>	20 rue de l'Armor
<b>CAPITAINE André Yves Marie</b>	Kergouan
<b>CONNAN, veuve DANIEL Odette Anasthasie Marie</b>	Pors an Fouler
<b>CARNEC, épouse LE PROVOST Joséphine Louise Marie</b>	Foyer logements
<b>BERTRAND, veuve LE MORELLEC Maria</b>	37 rue de l'Armor
<b>HUON, veuve LE BLOND Simone Maria</b>	Foyer logements
<b>TARTIVEL, veuve LE GOFF Maria Ernestine</b>	Foyer logements
<b>BELLECARD, veuve PINSON Marie</b>	Foyer logements
<b>LE MAY Yves Marie</b>	Boturon
<b>HAMON, veuve CONNAN Marie Placide</b>	Foyer logements
<b>DÉLIE, veuve JOSSELIN Elise Marie Anne Marguerite</b>	Foyer logements
<b>BERNARD, veuve LE FLOCH Joséphine Marie</b>	Foyer logements
<b>BOURGÈS Ismin Yves Marie</b>	2 rue de Goas ar Mogn
<b>THEFO Daniel</b>	Lotissement de Koat Liou
<b>LE GUEVEL, veuve SIMON Noyale Anne Pierrette</b>	Tanouédou
<b>DESALLAIS Gilbert Jean Marie Hugues</b>	Le Courjou
<b>LE BINIGUER, veuve BOURDOIS Yvonne Maria</b>	Rue d'Avaugour
<b>DUVAL, veuve GODARD Janine Zélie</b>	Le Danouët
<b>DERRIEN François Marie</b>	Pors Kergus
<b>HENRY Roger Jacques Marie</b>	Roscaradec
<b>GESTIN Yves Marie</b>	Les quatre vents
<b>JEZOU Théophile Yves Marie</b>	Foyer logements
<b>COATANTIEC Annie Denise Marie Yvette</b>	Le Scoassel
<b>GAUTIER, épouse FABRIES Thérèse Yvonne Marie</b>	Ty Nevez
<b>COCGUEN, veuve RONGIER Thérèse Marie Joséphine</b>	Foyer logements
<b>BERTRAND, veuve TROEL Augustine Marie Henriette</b>	Rue du Télégraphe
<b>CHAMBERS Garth Spencer</b>	Kerauffredou
<b>LE PROVOST Théophile Marie</b>	Foyer logements
<b>LANCIEN, veuve LE BON Emilienne Cécile Louise Marie</b>	Foyer logements
<b>COATRIEUX, veuve MARTIN Adolphine Maria</b>	Foyer logements
<b>ROBERT Jean-Bernard Pierre Louis</b>	6 rue Georges Bizet 38100 Grenoble
<b>LE BOULC'H, veuve GOURIOU Marie Joséphine</b>	rue Goas ar Mogn
<b>GUILLIN Michèle Geneviève</b>	Foyer logements
<b>JUHEL Marie Rosalie Joséphine</b>	Foyer logements
<b>POIRIER Raymond</b>	Foyer logements
<b>THOMAS Yves Marie</b>	Goas Prenn
<b>HERVIOU Emile</b>	La Villeneuve cité
<b>DEREAT Emile Yves Marie</b>	Cosquer Kerias
<b>GEFFROY Ludovic</b>	Penguélen
<b>LE PROVOST, veuve MENGUY Adèle</b>	rue de Goas ar Mogn
<b>SIMON, veuve MOEL Maria</b>	Tanouedou
<b>SCOLAN, veuve GEORGELIN Anna Françoise Marie</b>	Foyer logements
<b>DIRIDOLLOU Jean-François</b>	Le Danouët
<b>LE PIVERT Marcel Briac Théophile</b>	Cosquer Danouët
<b>BOURGÈS, veuve FRABOULET Suzanne Marie</b>	Foyer logements

# Conseils municipaux

Réunion du 23 janvier 2004

## A) AFFAIRES SCOLAIRES

### 1) Demande d'une avance par l'OGEC de l'école St-Briac sur la subvention communale annuelle.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier du président de l'OGEC qui stipule cette demande.

Décision prise : verser 80 % du montant de la subvention de l'an dernier.

Pour : 17 - Abstention : 1

## B) MATERIEL - BATIMENTS COMMUNAUX

### 1) Proposition d'acquisition des trois tours informatiques de la Bibliothèque par l'association «La Courte Echelle» et un particulier.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier émanant de la présidente de la «Courte Echelle» qui explique le rôle des ordinateurs dans le cadre du futur CEL (Contrat Educatif Local).

Après cette intervention la question suivante est posée : Faut-il attribuer ces trois tours à l'association «La Courte Echelle» - Pour : 14 - Abstention : 4

### 2) Restaurant scolaire

Acquisition de 31 chaises et 7 tables.

Devis MAC : .....2 711,95 € H.T.

Accord unanime du Conseil.

## C) URBANISME

### 1) Modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier émanant du Sous-Préfet qui demande une nouvelle délibération pour modifier le PLU.

Pour les rénovations de l'habitat, les extensions ne devront pas dépasser 40 m<sup>2</sup> au sol.

### 2) Effacement du réseau électrique de la rue de l'Argoat

Participation du S.D.E. (Syndicat Départemental d'Électricité) .....30 000 € T.T.C.

Il resterait 7 500 € à la charge de la commune.

Eclairage public : 38 000 € T.T.C. Subvention 35% du montant. Accord du Conseil.

### 3) Futur lotissement du Courjou.

Proposition de maîtrise d'œuvre de la D.D.E. 17 582,41 € H.T.

Le Conseil donne son accord pour confier à la D.D.E. le suivi des travaux.

### 4) Plan de financement de Koz-Kastell

Il y a lieu de solliciter une subvention au titre du FEDER (Fonds Européens). Le «Pays de Guingamp» ayant reçu sa dotation, la subvention sollicitée est de 35% du montant des travaux.

Pas d'opposition.

### 5) SAMAD - Courte Echelle

Daniel KERAVIS, Président du SAMAD, expose les problèmes des locaux devenus trop exigus pour le personnel. La Présidente de la Courte Echelle accepte de lui céder le local du 1<sup>er</sup> étage. Les 2 animateurs de la Courte Echelle occuperont la classe mobile de l'ancienne école maternelle à Roudoué.

Réunion du 27 février 2004

## A) URBANISME ET ASSAINISSEMENT

### 1) Modification du règlement du lotissement de Pen Ar Hoat

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du sondage fait auprès de chaque propriétaire des lots du lotissement de Pen Ar Hoat. Celui-ci demandait l'avis des propriétaires sur deux modifications du règlement envisagées : la suppression du projet de réalisation d'un sentier de liaison au droit des parcelles 1,2 et 3 et la réunion des 3 lots n° 19,20 et 21 en un seul, inclus dans l'espace occupé par les logements locatifs. Tous les habitants du lotissement ont émis un avis favorable aux modifications ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modifications présentées ci-dessus.

### 2) Assainissement de la rue de l'Argoat

Le Maire rend compte à l'assemblée de l'ouverture des plis pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue de l'Argoat.

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 13 février 2004, est la suivante :

> Entreprise HELARY : .....65 852.72 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte et approuve cette décision.

### 3) Assainissement de la Villeneuve

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'emplacement prévu pour le poste de refoulement est situé en terrain privé et lui demande de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition du terrain nécessaire à l'emplacement du poste de refoulement pour un montant de 472 €.

#### 4) Assainissement de la Rue de Koat Liou

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du second contrat de maîtrise d'œuvre proposé par les services de l'Équipement, concernant l'aménagement des rues de Koat liou et Hent Glaz. Ce second marché de maîtrise d'œuvre est proposé en complément, suite au surcoût généré par la nécessité de construire des réseaux neufs.

Cet aménagement comprend :

- la réalisation des canalisations principales
- la construction des regards de visite et des regards de branchement
- la construction des grilles d'engouffrement des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le marché de maîtrise d'œuvre ainsi proposé pour un montant TTC de 9 526,15 €,

#### 5) Station d'épuration

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des études complémentaires relatifs à la station d'épuration :

> VALBE .....3 005,55 € T.T.C.  
concernant l'estimation des volumes de boues des lagunes et leur analyse

> ANTEA .....6 159,40 € T.T.C.  
concernant le complément d'étude d'incidence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

### B) BATIMENTS COMMUNAUX

#### 1) Ancien atelier communal à Hent Garenn

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le devenir de l'ancien atelier communal à Hent Garenn. Après discussion, le conseil souhaite demander un devis pour le démontage du bâtiment et plus d'information au sujet de la réglementation concernant l'amiante.

### C) SUBVENTIONS

#### 1) Voyages pédagogiques / Collège J. Ferry

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation financière aux voyages scolaires des élèves du collège Jules Ferry de Bourbriac. Le nombre d'élèves participant aux différents voyages organisés au cours de l'année scolaire 2003/2004 est de 34.

- Le Conseil émet un avis favorable à la demande de subvention aux voyages scolaires des élèves du collège J. Ferry pour un montant de 38 € par élève, soit, au total 1 292 €.

## Réunion du 2 avril 2004

### A) FINANCES

#### 1) Vote des budgets primitifs 2004.

Les élus ont adopté à l'unanimité les budgets primitifs 2004 des services «assainissements», «Lotissement», «cantine» et «commune».

#### 2) Taux d'imposition - année 2004

Vu la teneur du budget primitif 2004 voté ce jour, Le Conseil Municipal reconduit les taux d'imposition de l'année 2003 comme suit :

TAXES.....	TAUX
Taxe d'habitation .....	12,84
Foncier bâti .....	15,70
Foncier non bâti.....	68,43
Taxe professionnelle.....	13,40

### B) URBANISME ET ASSAINISSEMENT

#### 1) Réhabilitation réseaux eaux usées / rue Koat Liou

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'avant-projet établi par la Direction Départementale de l'Équipement, pour la réalisation de l'assainissement des eaux usées - rue de Koat Liou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le dossier ainsi présenté pour un montant de travaux de 100 000 € H.T.,
- Adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :  
> Subventions Conseil Général 35% .....35 000 €  
> Fonds Propres.....65 000 €

#### 2) Contrôle des réseaux eaux usées et eaux pluviales / rue de l'Argoat et la Villeneuve Cité

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'avant-projet établi par la Direction Départementale de l'Équipement, pour le contrôle des réseaux eaux usées et eaux pluviales - rue de l'Argoat et la Villeneuve Cité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le dossier ainsi présenté pour le contrôle des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue de l'Argoat, pour un montant de travaux de 1 029 € HT, et la Villeneuve Cité pour un montant de 2 487 € HT

### C) PERSONNEL

#### 1) Remboursement de frais de carburant / agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Bourbriac a procédé au recensement de sa population début 2004 et lui demande de se prononcer sur les indemnités de frais de routes qui seront versées aux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'attribuer un montant forfaitaire pour frais de route à chaque agent recenseur en fonction du secteur recensé par chacun d'eux, soit :

- TOUDIC Delphine .....	40 €
- CADORET Solène .....	50 €
- OMNES Valérie.....	50 €
- CHEVANCE Frédérique .....	60 €
- LE BONNIEC Vinciane .....	60 €

**A) VOIRIE COMMUNALE**

**1) Création d'un chemin communal à Rest An Cornou**

Le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il serait souhaitable de créer un chemin au lieu-dit Rest An Cornou afin de désenclaver une propriété privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création d'un chemin communal au lieu-dit Rest An Cornou

**2) Aménagement / Voirie de la rue de l'Argoat**

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis pour les travaux cités ci-dessus.

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 13 mai 2004, est la suivante :

- SCREG Ouest .....78 975,47 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 pour et 4 abstentions, prend acte des décisions prises et autorise le maire à signer le marché proposé.

**B) ASSAINISSEMENT**

**1) Choix du mode d'exploitation de la station d'épuration**

Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient dès maintenant de se prononcer sur le mode d'exploitation de la station d'épuration de Rest Vraz, actuellement en cours de construction. Les différentes possibilités sont les suivantes :

/ Affermage

/ Régie

/ Prestations de service

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de se faire assister en passant un marché de prestations de services

**2) Marché de maîtrise d'œuvre - Assistance et conseil / Passation du marché d'exploitation de la nouvelle station**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du marché de maîtrise d'œuvre proposé par les services de la D.D.A.F, concernant l'assistance et le conseil à la passation du marché d'exploitation de la nouvelle station d'épuration.

Cette mission se décompose comme suit :

Libellé élément	Tâches élémentaires
Préparation de la consultation	Elaboration du dossier de consultation des entreprises
Assistance à la consultation	Assistance pour la passation du marché comprenant la mise au point du marché

Le forfait de rémunération est de 3 482,00 € H.T., Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le marché de maîtrise d'œuvre ainsi proposé.

**3) Choix d'un géomètre / Bornages à effectuer**

Le Maire présente à l'assemblée les devis de bornages proposés pour le lieu-dit Restancornou et le lieu-dit la Villeneuve Cité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient la proposition de l'entreprise ATGT pour un montant H.T. de 715,00 €

**C) BATIMENTS COMMUNAUX**

**1) Aménagement de 5 logements locatifs**

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis pour les travaux cités ci-dessus.

Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, réunie le 13 mai 2004, sont les suivantes :

- > Lot n° 1 : Voirie aménagement cour :  
POHER .....7 259,13 € T.T.C.
- > Lot n° 2 : Gros œuvre :  
BOURGÈS .....66 376,75 € T.T.C.
- > Lot n° 3 : Traitement des bois :  
A.A.B. ....3 758,55 € T.T.C.
- > Lot n° 4 : Charpente - Couverture :  
BOURGÈS .....34 893,72 € T.T.C.
- > Lot n° 5 : Couverture zinguerie :  
GAUTIER .....30 705,61 € T.T.C.
- > Lot n° 6 : Plâtrerie / isolation :  
STAF .....37 311,69 € T.T.C.
- > Lot n° 7 : Carrelage / Chape :  
CPB LE BORGNE .....24 300,25 € T.T.C.
- > Lot n° 8 : Revêtement de sol :  
C.R.A. ....4 958,13 € T.T.C.
- > Lot n° 9 : Plomberie :  
CREURER .....12 013,66 € T.T.C.
- > Lot n° 10 : Electricité / chauffage / WC :  
BRUNET .....25 468,49 € T.T.C.
- > Lot n° 11 : Télévision :  
BERCOT .....928,41 € T.T.C.
- > Lot n° 12 : Peinture :  
COLAS .....14 957,29 € T.T.C.

Total TTC des lots retenus 26 2931,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte des décisions prises et autorise le maire à signer les marchés proposés

**2) Restructuration bâtiment de Koz Kastell - Ouverture des plis / Travaux complémentaires**

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis pour les travaux cités ci-dessus.

Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, réunie le 12 mars 2004, sont les suivantes.

- > Lot n° 1 : Démolition - Gros œuvre :  
POHER .....44 058,61 € H.T.
- > Lot n° 2 : Charpente - Couverture :  
ARTIMEN/LE PROVOST .....7 303,10 € H.T.
- > Lot n° 3 : Menuiseries extérieures :  
ARTIMEN/LE PROVOST .....18 622,00 € H.T.
- > Lot n° 4 : Menuiseries intérieures - cloisons :  
ARTIMEN/LE PROVOST .....37 965,12 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention :

prend acte des décisions prises et autorise le maire à signer les marchés proposés

## D) URBANISME

### 1) Futur Lotissement du Courjou

L'assemblée examine la proposition du cabinet ATGT pour le futur lotissement du Courjou suite à la réunion de la commission compétente. Le plan est adopté à l'unanimité.

### 2) Extension Éclairage public rue du Télégraphe

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor concernant les travaux d'extension de réseau d'éclairage public à réaliser Rue du Télégraphe pour un montant de 2 200 € T.T.C.

## E) PERSONNEL

### 1) Modification du tableau des effectifs

Messieurs CLEMENT Thierry et SALAÜN Arnaud sont nommés au grade d'Agent Technique et Madame CROM Thérèse est promue au grade d'Agent Technique en Chef.

## F) DIVERS

### 1) Journée Nationale de la Résistance

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'A.N.A.C.R. relatif à la Journée Nationale de la Résistance du 27 mai. Cette journée, ni fériée, ni chômée, serait celle du souvenir pour rappeler le rôle important de la Résistance dans la libération de notre pays.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents avec une abstention

- Adopte la journée du 27 mai comme Journée Nationale de la Résistance,

### 2) Remise en état d'une plaque commémorative

Le maire présente à l'assemblée les devis de remise en état de la plaque commémorative de la maison Sourimant commémorant la mémoire des Résistants torturés en ce lieu en juillet 1944.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient la proposition des pompes funèbres Le Faucheur Malégeant pour un montant T.T.C. de 185,00 €

### 3) Tirage au sort des jurés d'assises

Ont été désignés :

- M. Mahé Gilbert, Lotissement de Kergus
- M. Puillandre Sébastien, Le Scoassel
- M<sup>me</sup> Hervé ép. Morvan Jeannine, Nénéjou
- M. Jan Robert, Coat Men
- M<sup>me</sup> Steunou ép. Philippe Danielle, Rue de l'Armor
- M. Menguy, Saint Houarneau.

## Réunion du 2 juillet 2004

## A) URBANISME

### 1) Lotissement du Courjou - Prix de vente du terrain

Le Maire informe l'assemblée de l'avancement du dossier du lotissement du Courjou et demande au Conseil Municipal de déterminer le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le prix de vente à ..... 11 €/m<sup>2</sup>

## B) BATIMENTS COMMUNAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS

### 1) Raccordement électrique des 5 logements locatifs aux Anciens Haras à Hent Garenn

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de EDF/GDF concernant les travaux d'électricité des 5 logements locatifs.

Le Conseil Municipal

- Approuve le projet pour un montant de 1 615,32 € H.T.

### 2) Acquisition de tables et chaises au Restaurant scolaire

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'effectif des enfants prenant leur repas au restaurant scolaire de Bourbriac sera plus important à la rentrée de 2004.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de tables et chaises supplémentaires. Le devis de la Société MAC de Tinteniac, d'où provient le mobilier du restaurant scolaire, s'élève à la somme de : 1 043,90 € H.T. pour 14 chaises et 2 tables.

Le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.

### 3) Vente du portail du Centre de secours

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de M. Guy MORDELET de Bourbriac concernant une proposition d'achat du portail du Centre de Secours. Il propose de l'acquérir pour la somme de 150 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : donne son accord

### 4) Vente de l'armoire frigorifique et de la table de découpe

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de M. Patrick ANDRE de Bourbriac concernant une proposition d'achat de l'armoire frigorifique et de la table de découpe. Il propose de les acquérir pour la somme de 150 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : donne son accord

### 5) Vérification périodique des installations électriques et du gaz de la salle des Forges et de la salle omnisports

Le Maire présente à l'assemblée les devis de vérification annuelle des installations électriques et du gaz

# Les travaux

1



Station d'épuration :  
Coût : 809 537 €  
Subventions : 661 135 €  
Commune : 148 402 €

2



Rue de l'Argoat  
Coût : 162 451 €  
Subventions Conseil Général : 23 228 €  
Commune : 139 223 €

3



Koz Kastell  
Coût : 233 942 €  
Subventions : 125 413 €  
Commune : 108 529 €



Croaz Mez  
an Oten

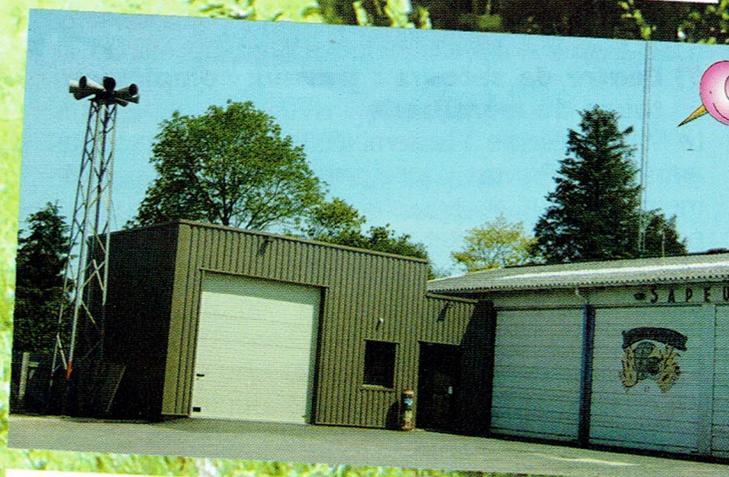
# en 2005



Rue de Koat Liou  
Coût : 144 066 €  
Subventions : 55 720 €  
Commune : 88 346 €



Logements de Hent Garenn  
Coût : 238 258 € HT +TVA 5,5% = 298 603 €  
Subventions : 34 866 €  
Emprunt commune : 263 737 €



Centre de Secours  
Coût : 161 162 €  
Commune de Bourbriac : 93 609 €  
Participation des communes desservies : 67 553 €

de la salle des Forges et de la salle omnisports,  
Le Conseil Municipal, retient la proposition de l'entreprise Ar Control pour un montant H.T. de 460,00 €

### **6) Ancien atelier communal**

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le démontage ou non démontage de l'atelier communal. Le coût du désamiantage est estimé à 12 230 € H.T.

13 conseillers sont pour le démontage, 4 conseillers sont contre.

### **7) Acquisition de buts de foot, filets et pare-ballon**

Le Maire présente à l'assemblée les devis de la société Sports Réseaux de Quimper concernant des buts de foot, des filets et un pare ballon pour un montant total de 4 802,00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve cette acquisition.

### **8) Travaux église de Bourbriac - programme 2004 - demande de subventions**

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux à réaliser à l'église de Bourbriac.

Il s'agit, d'une part, de travaux d'abaissement du seuil de la porte sud afin de permettre l'accès handicapés ; d'autre part, de travaux de restauration des 4 vitraux en façade nord de la nef.

> Montant estimé de l'abaissement du seuil de la porte .....2 491,16 € H.T.

> Montant estimé de la restauration des vitraux.....12 560,96 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve les travaux proposés et

Sollicite l'aide financière de l'état (culture), du Conseil Régional et du Conseil Général des Côtes d'Armor, pour le financement de ces travaux.

Adopte le plan de financement suivant :

> Subvention Etat 40 % .....6 021 €

> Subvention Région 30 % .....4 516 €

> Subvention Département 25 % .....3 763 €

> Autofinancement + TVA .....3 702,33 €

### **9) Centre de secours : travaux complémentaires de menuiserie**

Le Maire présente à l'assemblée le devis de la société Artimen Le Provost concernant des travaux supplémentaires de réalisation d'un empoutrement en bois pour un montant total de 3 593,00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve les travaux supplémentaires.

## **C) PERSONNEL COMMUNAL**

### **1) Emploi de la Bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat emploi-jeune de Gwenaëlle Sourflais se termine le 3 octobre prochain et lui demande de se prononcer sur la pérennisation ou non du poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de pérenniser le poste à la bibliothèque municipale.

### **2) Tableau des effectifs - Commune de Bourbriac**

Considérant la surcharge de travail à la garderie et au restaurant scolaire liée à l'augmentation de l'effectif à l'école publique,

> sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune de Bourbriac comme suit : la durée hebdomadaire de service de M<sup>me</sup> BRUHAN Fabienne, Agent d'Entretien, est de 24.5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2004.

### **3) Régime indemnitaire du personnel communal**

Suite aux nouveaux décrets : accord unanime à l'attribution de l'indemnité d'administration de technicité aux agents de la filière technique et administrative.

## **D) VOIRIE**

### **1) Programme voirie 2004**

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis.

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 8 juin 2004, est :

> SPTP pour un montant.....97 987,56 E T.T.C.

## **E) DIVERS**

### **1) Extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac**

Vu l'Arrêté Préfectoral du 6 avril 2001 portant sur la mise en œuvre d'une politique communautaire en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse à l'échelle de son territoire,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac en date du 5 mai 2004 accordant l'organisation d'un Centre de Loisirs intercommunal sur Bourbriac en collaboration directe avec la «Courte Echelle» ; ces dispositions ont été prises en concertation avec l'ensemble des Communes (en particulier Bourbriac et Plésidy) organisateurs antérieurs et visent à mieux valoriser les moyens pédagogiques et organisationnels ainsi qu'à ouvrir les activités au maximum d'enfants des Communes adhérentes,

Et afin de permettre la mise en œuvre de Centres de Loisirs par la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac, il convient de compléter la compétence «Politique Jeunesse» en y ajoutant un alinéa :

«Gestion et organisation de Centres de Loisirs Sans Hébergement» (C.L.S.H.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac en matière de «Politique-Jeunesse».

### **2) Contrat Chenil service**

Le Maire présente à l'assemblée le nouveau contrat de Prestations de Services Missions de Services Publics pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique,

ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale.

Monsieur le Maire précise que la société Chenil Service est la seule connue qui offre de telles prestations.

Date d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> Août 2004

Prix des prestations : 0,48 € H.T. par habitant et par an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la prestation de service proposée dans le contrat décrit ci-dessus,

### **3) Délibération chargeant le Maire de défendre dans une instance engagée contre la commune devant le Tribunal administratif**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la copie d'une requête présentée au tribunal administratif de Rennes, par la Société Menguy Frères, et tendant à obtenir dommages intérêts pour pratique discriminatoire concernant des travaux rue de Tournemine en Bourbriac. Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- > Considérant que la prétention de la Société Menguy Frères ne peut qu'être repoussée ; qu'en effet, la commune de Bourbriac n'a pas passé de Marché avec la Société Menguy Frères pour les travaux de la rue de Tournemine,
- > Invite Monsieur le Maire à défendre à l'instance engagée par la Société Menguy Frères contre la commune devant le tribunal administratif.

## **Réunion du 3 septembre 2004**

### **A) BATIMENTS COMMUNAUX**

#### **1) Nettoyage des hottes de cuisine de la salle polyvalente du restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal,

- > retient la proposition de l'entreprise NET EXPLOR'AIR, pour un montant H.T. de 1 283,60 € T.T.C.

#### **2) Logements locatifs à Hent Garenn : raccordement eau potable**

Le Conseil Municipal approuve la proposition de l'entreprise NET EXPLOR'AIR, pour un montant H.T. de 1 238,60 € T.T.C.

#### **3) Aménagement de 5 logements locatifs à "Hent Garenn"**

Le coût de revient de l'opération est de :

Travaux.....262 931,71 € T.T.C.  
Honoraires.....35 671,15 € T.T.C.  
TOTAL .....298 602,86 € T.T.C.

Plan de financement :

Subvention ETAT (PLUS) .....12 116,00 €  
Subvention Conseil Général.....15 250,00 €  
Subvention Conseil Régional.....7 500,00 €

Prêt CDC .....263 737,00 €  
TOTAL .....298 603,00 €

### **4) Logements locatifs à Hent-Garenn : mission SPS (Sécurité Protection de la Santé)**

Le Conseil Municipal retient la proposition APAVE pour un montant H.T. de 2 280,00 € H.T.

### **B) URBANISME**

#### **1) Réhabilitation réseau eaux usées de la rue Koat Liou**

Le Conseil Municipal, adopte le dossier pour la réhabilitation du réseau d'assainissement en eaux usées et du réseau d'eau pluviale de la rue de Koat Liou, pour un montant de travaux de 1 16 608,25 € H.T., > et décide de lancer l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

#### **2) Projet de règlement du Lotissement du Courjou**

Le projet est adopté avec deux modifications :

- > Suppression du chemin longeant le lotissement. L'accès se fera par une parcelle appartenant à la commune.
- > Préciser que les clôtures en limites séparatives seront constituées par un grillage plastifié et ou doublé d'une haie vive d'une hauteur maximum de 1m50. Les clôtures en plaques béton sont interdites.

### **C) DIVERS**

#### **1) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2003 du service communal d'assainissement collectif.

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2003.

Aucune observation n'est formulée.

#### **2) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2003 du service public «alimentation en eau potable» établi par le Syndicat d'Eau de Kerauffredou.

Ce rapport a pour but de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2003.

Aucune observation n'est formulée.

#### **3) Acquisition d'une débroussailleuse**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une débroussailleuse neuve pour un montant TTC de 566,72 €.

## A) ASSAINISSEMENT

### 1) Réhabilitation réseaux eaux usées - eaux pluviales / rue Koat Liou

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 5 octobre 2004, est la suivante :

> Entreprises Helary et Lopin.... 144 065,97 € T.T.C.

### 2) Assistance à l'exploitation de la station d'épuration

Le conseil municipal :

> Décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de base de la société SAUR France pour un montant annuel de 11 334 €

> Décide, à la majorité absolue (5 abstentions), de retenir l'option de l'assistance à l'exploitation des postes de refoulement pour un montant annuel de 3 528 €

> Décide, à l'unanimité, de ne pas retenir la proposition forfaitaire de formation spécifique du personnel communal pour un montant annuel de 375 €

> Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour une durée de 4 ans.

### 3) Station d'épuration : curage des lagunes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

> Décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de VALBE pour un montant de 8 227,31 € H.T. ainsi que l'option d'un montant de 475,00 € H.T..

## B) AFFAIRES SCOLAIRES

### 1) Subvention Collège Jules Ferry

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 570 € pour voyage scolaire des 6<sup>ème</sup> :

## C) BATIMENTS COMMUNAUX

### 1) Tarifs communaux / 2005

Le conseil municipal fixe les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour la LOCATION DE LA SALLE DE LA VALLEE DES FORGES et SALLE ANNEXE (tarifs en euros)

Voir tarifs en page II de couverture

### 2) Éclairage public / La Villeneuve

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du SDE concernant un projet d'extension d'éclairage public sur le secteur de la Villeneuve. Cette opération est estimée à 16 400 € T.T.C. Le SDE est susceptible de verser une participation de 35% sur le montant TTC des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des membres présents, adopte le principe de réalisation de l'extension de l'éclairage public sur le secteur de la Villeneuve.

### 3) Poste informatique / Mairie

Le conseil municipal :

> Emet un avis favorable à l'installation d'Internet au

service administratif de la mairie ainsi qu'à l'acquisition du matériel informatique

> Décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise BIOS qui est la mieux disante, la plus complète, correspondant mieux aux besoins de la commune, pour un montant de 1 953,32 € T.T.C. (dont une imprimante 113,62 € TTC et Microsoft office pme 363,35 € TTC).

## D) DIVERS

### 1) Acquisition d'un abri-bus

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a été sollicité à plusieurs reprises pour l'installation d'un abri bus sur la place du centre de Bourbriac notamment pour les élèves qui attendent leur transport scolaire le matin.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (2 abstentions) :

> Décide l'acquisition d'un abri bus pour la place du centre

### 2) Convention / Association La Courte Échelle

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention entre la commune et l'association «La Courte Echelle» de mise à disposition des locaux de Roudoué pour les animations proposées par l'association.

Madame Annie POUILLE, Présidente de l'association «La Courte Echelle», sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> Emet un avis favorable à la convention présentée ci-dessus.

### 3) Internet / Bibliothèque

Le conseil émet un avis favorable à l'installation du matériel nécessaire au fonctionnement de l'Internet haut débit à la bibliothèque de la commune.

### 4) Collecte des ordures ménagères

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la collecte des ordures ménagères de la commune de Bourbriac et notamment la collecte du bourg qui a lieu 2 fois par semaine. Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention, le conseil décide du maintien de la collecte du bourg 2 fois par semaine tel qu'il est actuellement desservi.

## A) BATIMENTS COMMUNAUX

### 1) Centre de secours : Travaux complémentaires

Le Conseil Municipal,

> Approuve les travaux supplémentaires et

> Emet un avis favorable au devis proposé par l'entreprise LE BIHAN pour un montant T.T.C. de 393,60 €

## **2) Koz Kastell : travaux complémentaires et Travaux en moins**

Le Maire présente à l'assemblée le devis de la société ARTIMEN - LE PROVOST concernant des travaux supplémentaires d'habillage des pignons et les travaux en moins de volets coulissants concernant la restructuration du bâtiment de Koz Kastell :

- > Travaux complémentaires / bardage des pignons .....10 286,90 € H.T.
- > Travaux en moins / Volets coulissants en façade - 3 480,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- > Approuve les travaux supplémentaires et les travaux en moins et accepte les devis proposés par l'entreprise ARTIMEN - LE PROVOST pour un montant H.T. de 6 806,90 €.

## **B) URBANISME**

### **1) Alimentation électrique basse tension et éclairage public du Lotissement du Courjou**

Le Conseil Municipal,

- > Approuve :
  - Le projet de réseau de distribution d'électricité du lotissement du Courjou pour un montant de 56 500 € T.T.C.
  - Le projet de réseau d'éclairage public pour un montant de 22 700 € TTC.
  - Le projet de fourniture et mise en place des candélabres pour un montant estimé à 29 000 € T.T.C. avec une participation du Syndicat Départemental d'Électricité d'environ 35%

### **2) SAFER : convention pour constitution d'une réserve foncière**

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de convention présentée par la SAFER comportant les modalités de constitution de réserves foncières sur la commune de Bourbriac. La rémunération de la SBAFER sera de 15 € H.T. par information de vente transmise (notifications et opportunités foncières), à cela s'ajouteront 127,47 € H.T. par dossier de préemption qui sera constitué à la demande de la Commune.

Le Conseil Municipal

- > Approuve la convention ci-dessus présentée.

## **C) VOIRIE**

### **1) Création d'un chemin communal au lieu-dit Restan-Cornou**

Approuve l'acquisition du terrain nécessaire à la création d'un chemin au lieu-dit Restan-Cornou pour un montant de 1.50 € le m<sup>2</sup>.

### **2) Programme travaux de voirie 2005 / Demande de D.C.E.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > approuve le projet de renforcement des voies communales suivantes :

- VC N° 164 de Coat Charles ;
- VC N° 5 Coat Men accès village ;
- VC N° 118 de Danouet vers Tynévez ;
- VC Tanouédou ;
- VC du Helloc'h vers Kerauffredou ;
- VC N° 43 de Kerauffredou vers Guerguiniou ;
- VC N° 3 des Forges vers Allée Coat Men ;
- VC de Crec'h Can ;
- VC N° 12 croisement Cornanbual village Cosquer ;
- VC N° 25 de Stanguenat vers Pen An Vern ;
- VC de Coat Kermoal croisement Crec'h Mezle ;
- VC N° 156 de Villeneuve Cité ;
- VC N° 129 de Ty Vidou vers la chapelle de Penity ;
- VC N° 133 accès Keriou Langoat.

Le montant des travaux s'élève à la somme de :  
111 168,99 € H.T.

## **D) PERSONNEL COMMUNAL**

### **1) Tableau des effectifs - Commune de Bourbriac**

Considérant la nécessité d'avoir un agent à temps complet à la bibliothèque de la commune de Bourbriac,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune de Bourbriac en créant un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques au 1<sup>er</sup> février 2005.

### **2) Instauration de la journée de la solidarité**

Le Maire fait savoir à l'assemblée que la loi exige l'instauration d'une journée de la solidarité. La loi dispose que la journée choisie concernera l'ensemble des salariés. L'instauration de cette journée a pour conséquence d'augmenter la durée annuelle de travail de 7 heures qui passe ainsi de 1600 heures à 1607 heures.

Le Conseil Municipal,

- > Décide l'instauration de la journée de la solidarité le lundi de la Pentecôte.

## **E) FINANCES COMMUNALES**

### **1) TARIFS COMMUNAUX 2005**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2005 :

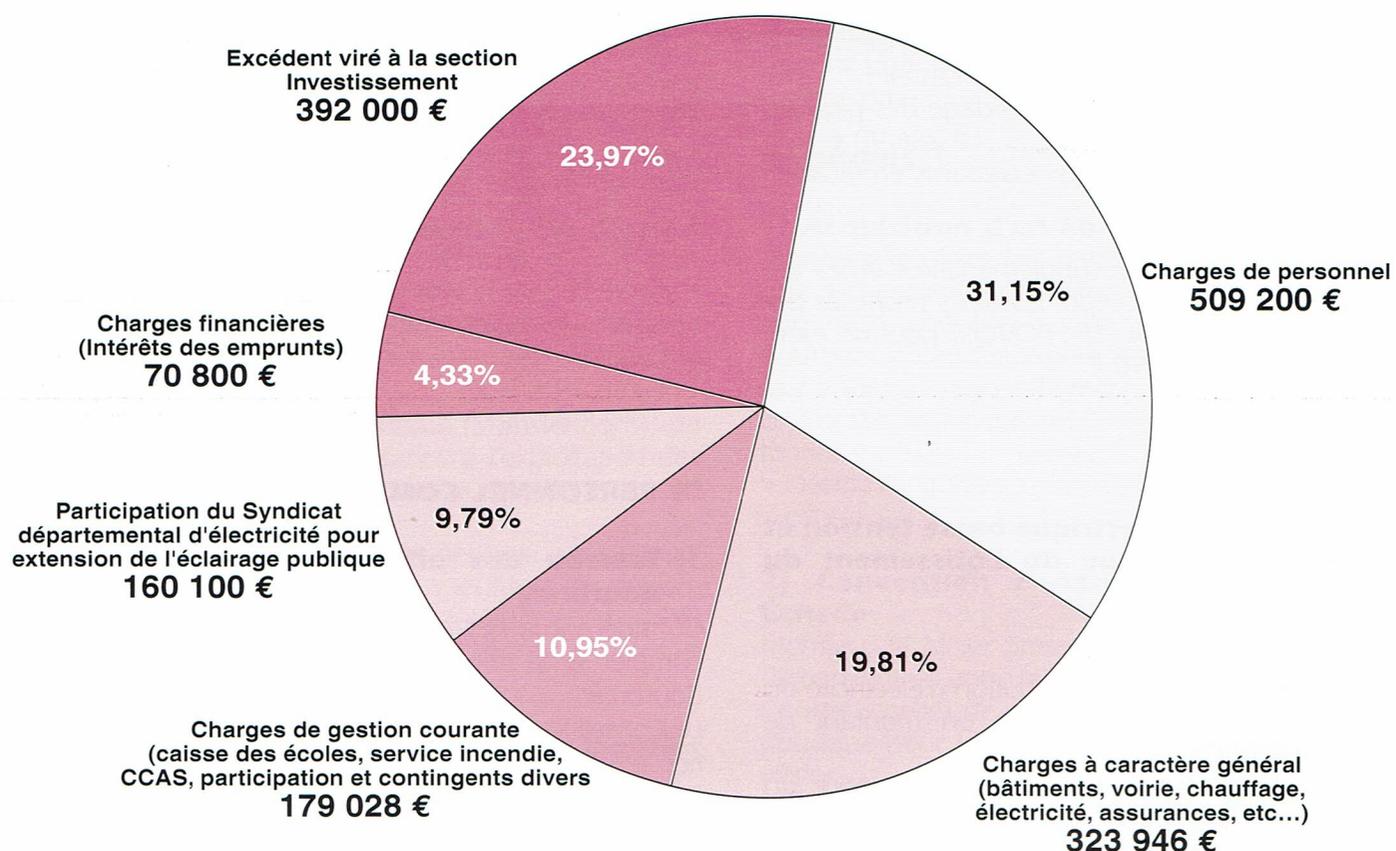
## **F) DIVERS**

### **1) Évacuation des effluents de la station d'épuration**

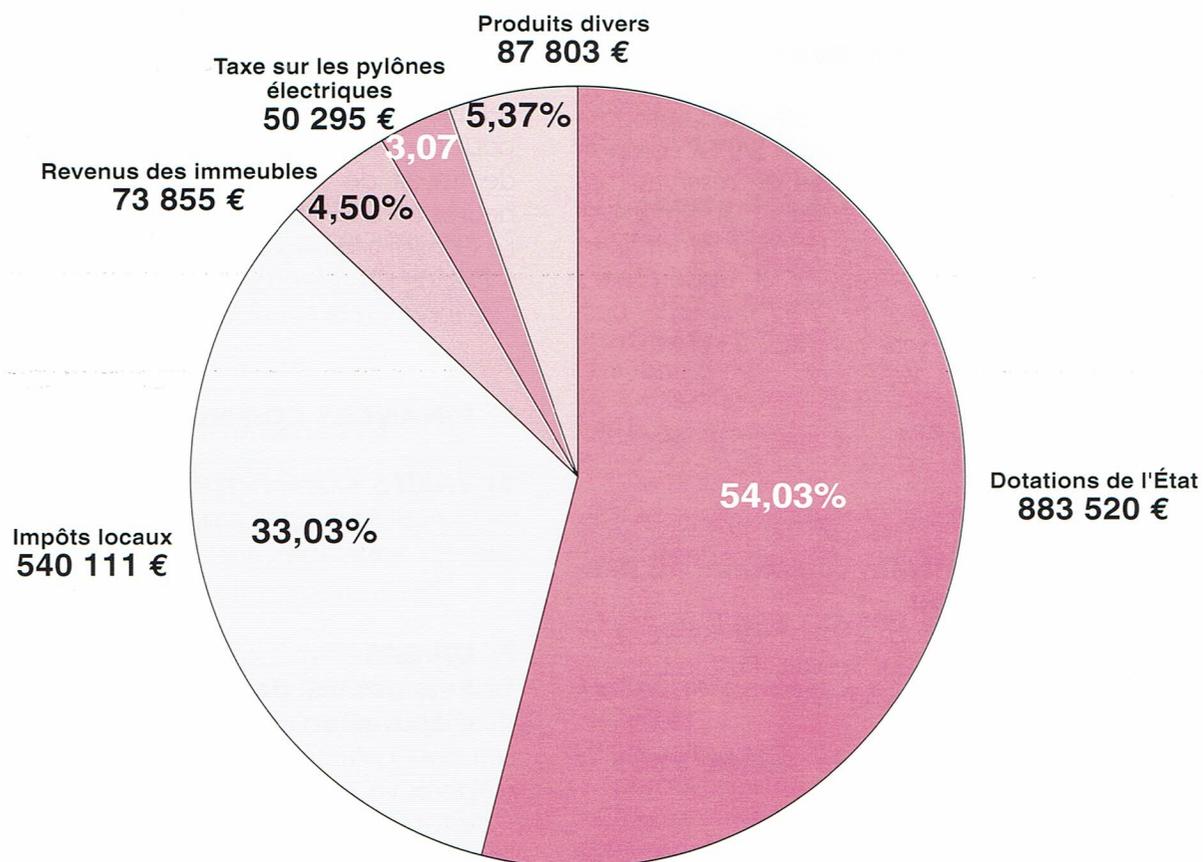
Le Conseil Municipal,

- > Approuve les travaux d'évacuation des effluents de l'ancienne station d'épuration et émet un avis favorable au devis présenté par l'entreprise SITA Ouest pour un montant H.T. de 2 250,00 €.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1.635 074 €



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1.635 074 €



# Le budget communal 2005

L'adoption du budget principal de la commune détermine les investissements de l'année : à cet égard, le vote unanime des conseillers a entériné les choix proposés pour 2005, et qui, pour quelques-uns d'entre eux, concerneront l'année 2006.

## **Le budget de Bourbriac se caractérise par les points suivants :**

- Les taux de fiscalité (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle) ont été maintenus au même niveau qu'en 2004.
- L'emprunt, qui ne sera réalisé qu'autant que de besoin, est prévu à hauteur de 400 000 euros.
- En 2003 et 2004, la commune n'a pas emprunté et le montant de la dette se situe dans la moyenne des communes de dimension comparable à la nôtre.
- L'investissement, qui s'équilibre à 2 millions d'euros, est élevé et est rendu possible par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## **Les programmes de l'année concernent la voirie, l'urbanisme, la vie associative et les bâtiments communaux.**

### Voirie :

- Le programme d'entretien annuel concerne 5,6 kilomètres de voies.
- Réalisation des trottoirs, de l'éclairage public et du revêtement de la rue de Koat Liou.

- Réalisation de la voirie et de l'éclairage du lotissement de Pen-ar-Hoat.

### Urbanisme :

- Réalisation du lotissement du Courjou.
- Acquisition de terrains dans le but de permettre l'extension du bourg.

### Bâtiments, vie associative :

- Achèvement de la mise aux normes du centre de secours.
- Achèvement des salles des associations à Koz-Kastell (300 personnes concernées).
- Création de quatre allées de boules couvertes pour les anciens (232 adhérents).
- Réalisation d'un terrain de football supplémentaire pour l'U.S.B. (221 licenciés).
- Bâtiments communaux : plusieurs programmes seront réalisés à Saint-Houarneau, à l'ancien logement de la perception, à l'église et dans les anciens haras de Hent-Garenn où cinq logements sont en travaux.

## Le Plan Local d'Urbanisme de Bourbriac

Le POS actuel a été approuvé le 10 juillet 1987. Depuis cette date, il a subi à maintes reprises des modifications dont la dernière date de 2003. Aujourd'hui, vu l'ancienneté du POS et devant le manque de terrains constructibles, la commune a décidé de procéder à une révision de son document d'urbanisme afin de se développer pour les quinze prochaines années.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (UH) de 2003, a créé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplace le POS. La loi SRU prévoit notamment de rénover la politique urbaine en introduisant les principes de densification et de développement durable comme conditions pour mener à bien les outils de planification urbaine. A ce titre, des nouveautés ont donc été apportées par rapport au POS. En effet, le PLU comprend dorénavant un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit clairement le projet de la commune pour les années à venir. Le zonage est également modifié :

- Les zones U dans le POS deviennent les Zones Urbaines "U" dans le PLU
- Les zones NA dans le POS deviennent les Zones à Urbaniser "AU" dans le PLU

- Les zones NC dans le POS deviennent les Zones Agricoles "A" dans le PLU
- Les zones ND dans le POS deviennent les Zones Naturelles et Forestières "N" dans le PLU

Concernant les objectifs du PLU, il répondra notamment au rééquilibrage du développement de l'urbanisation du bourg, au devenir des zones "UD" zones constructibles présentes sur certains hameaux et au maintien de zones agricoles cohérentes. La préservation de l'environnement et des espaces boisés fait également partie des intentions municipales.

Depuis le mois de janvier 2004, la commission de travail en charge de la révision du PLU et le bureau d'études ARIA se réunissent régulièrement afin d'élaborer le futur PLU de Bourbriac. Outre M. Le Maire, l'équipe est composée de Mesdames et Messieurs G. Le Gonidec, G. Cadoret, J.-J. Le Bloas, E. André, J. Chevance, N. Le Couster, D. Keravis, R. Lepvrier et A. Pouille. Les services de l'État (Direction Départementale de l'Équipement, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt...) et certaines personnes publiques sont associées à cette démarche (Conseil Général des Côtes d'Armor, Conseil Régional de Bretagne, la Chambre d'Agriculture représentée localement par M. J.-P. Diridollou...)

## Internet Haut Débit du nouveau pour les habitants de Bourbriac

Depuis le 7 octobre 2004, France Télécom étend son réseau ADSL\* sur la commune de Bourbriac, et propose ainsi l'internet haut débit aux particuliers et aux entreprises qui y résident.

Il s'agit d'une offre de raccordement permanent et d'accès à l'internet rapide par la ligne téléphonique classique\*\* avec un débit de 10 à 40 fois plus rapide. Pour les entreprises, l'arrivée de ces hauts débits développe l'utilisation de l'internet et de l'intranet en facilitant les relations avec les clients et les fournisseurs, en optimisant la productivité et en simplifiant les processus de gestion.

Pour les particuliers, le haut débit apporte un confort attendu et apprécié en matière d'accès à internet : fluidité de l'affichage des pages web, téléchargement rapide de fichiers, stockage à distance de données qui libèrent les disques durs des micro-ordinateurs personnels.

Voici les principaux atouts de l'ADSL :

- Vous disposez de la ligne téléphonique pendant votre navigation sur internet.

- En plus du confort de travail, le haut débit vous permet de gagner du temps en surfant à grande vitesse.
- Grâce à cette connexion permanente, associée au forfait illimité, vous avez la possibilité d'échanger des données sans aucune limite de volume et vous recevez vos mails en temps réel.
- Vous maîtrisez votre budget internet, qui comprend le coût d'accès à Internet et le coût des communications associées.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous renseigner dès aujourd'hui dans votre agence France Télécom ou en appelant le 1014 (appel gratuit).

Le quartier de Saint-Houarneau, raccordé sur le répartiteur téléphonique de Maël-Pestivien, sera connecté en 2006.

\*ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line), technique de transmission de données sur ligne téléphonique classique (analogique) développée par France Télécom R&D.

\*\*Sous réserve de faisabilité technique.

## Participation de Bourbriac au 3<sup>ème</sup> Festival du Camélia, les 26, 27 et 28 mars 2005

Pour la première fois notre commune participait au Festival du camélia. Jean-Michel Déréat et Philippe Rongier étaient les concepteurs d'un espace paysager dont le thème était le bois de Koat-Liou. Ils étaient aidés de Marianne Ropars, Arnaud Salaün, Thierry Clément et Éric Hillion (de la Communauté de Communes). Une maquette de la tourelle réalisée par Thierry trônait au milieu de primevères, jonquilles, euphorbes et rochers provenant de différentes communes de notre canton. Les pépiniéristes Daniel Ballouard de Bourbriac et Yves Bernard de Pont-Melvez avaient fourni graminées, ifs, houx et pivoinés arbustives.

Ce premier essai fut absolument réussi.

Ce travail a été récompensé par la médaille d'or pour la qualité des végétaux présentés dans le thème "scène de jardin".



>  
Ci-contre une photo de l'ensemble qui nous montre bien l'ambiance de l'espace conçu par nos jardiniers.

## Prix du Fleurissement 2004 du Pays Touristique Terres d'Armor



Bourbriac obtient le 3<sup>ème</sup> prix au concours des villes et villages fleuris.

Le jardin de M. et M<sup>me</sup> Le Diouron Didier et la façade de M. et M<sup>me</sup> Tartivel Christian ont également été primés au concours des particuliers, un prix spécial "coup de cœur" a été décerné à la rue de Tournemine pour la qualité de ses aménagements et de son entretien par les habitants.

# Planning 2005 Salle de la Vallée des Forges

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
S 1		M 1	AG + Repas	M 1		V 1	AG + Repas	D 1	Bal	M 1	
D 2		M 2		M 2		S 2		L 2		J 2	
L 3		J 3		J 3	AG + Repas	D 3	Bal	M 3		V 3	
M 4		V 4		V 4	Repas	L 4		M 4		S 4	Mariage
M 5		S 5	Repas	S 5		M 5		J 5	Loto	D 5	Buffet
J 6		D 6	Bal	D 6	Bal	M 6		V 6	Mariage	L 6	
V 7	Vœux	L 7		L 7		J 7		S 7	Mariage	M 7	Cochon grillé
S 8	Spectacle	M 8		M 8		V 8		D 8	Bal	M 8	Don du sang
D 9	Loto	M 9		M 9	Don du sang	S 9		L 9		J 9	
L 10		J 10		J 10		D 10		M 10		V 10	AG + Repas
M 11		V 11		V 11		L 11		M 11		S 11	Mariage
M 12		S 12	Fest-Noz	S 12	Théâtre	M 12		J 12		D 12	Bal
J 13		D 13	Bal	D 13	Théâtre	M 13		V 13		L 13	
V 14		L 14		L 14	Cartes	J 14		S 14		M 14	
S 15		M 15		M 15		V 15		D 15	Bal	M 15	
D 16	Bal	M 16		M 16		S 16		L 16	Bal	J 16	
L 17		J 17		J 17		D 17	Bal	M 17		V 17	Buffet
M 18		V 18		V 18		L 18		M 18		S 18	Mariage
M 19		S 19	Repas	S 19	Théâtre	M 19		J 19		D 19	Mariage
J 20		D 20	Bal	D 20	Théâtre	M 20		V 20	Repas	L 20	
V 21		L 21		L 21		J 21		S 21		M 21	AG + Repas
S 22	Concert	M 22		M 22		V 22		D 22		M 22	
D 23	Bal	M 23		M 23		S 23		L 23		J 23	
L 24		J 24		J 24		D 24	Bal	M 24		V 24	
M 25		V 25		V 25		L 25		M 25		S 25	Mariage
M 26		S 26		S 26	Repas	M 26		J 26	Soirée musicale	D 26	Mariage
J 27		D 27	Loto	D 27	Bal	M 27		V 27	AG + Repas	L 27	
V 28		L 28		L 28		J 28		S 28	Mariage	M 28	
S 29				M 29		V 29		D 29	Mariage	M 29	
D 30	Bal			M 30		S 30		L 30		J 30	
L 31				J 31				M 31			

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
V 1		L 1		J 1		S 1	Mariage	M 1		J 1	
S 2	Mariage	M 2		V 2		D 2		M 2		V 2	
D 3	Mariage	M 3		S 3	Mariage	L 3		J 3		S 3	Téléthon
L 4		J 4		D 4	Mariage	M 4		V 4		D 4	Bal
M 5		V 5	Mariage	L 5		M 5		S 5		L 5	
M 6		S 6	Mariage	M 6		J 6		D 6	Bal	M 6	
J 7	Réunion	D 7		M 7	Don du sang	V 7		L 7		M 7	Don du sang
V 8		L 8		J 8		S 8		M 8		J 8	
S 9	Mariage	M 9		V 9		D 9	Bal	M 9		V 9	Arbre
D 10		M 10		S 10	Mariage	L 10		J 10	Loto	S 10	de Noël
L 11		J 11		D 11	Bal	M 11		V 11	Repas	D 11	Loto
M 12		V 12		L 12		M 12		S 12		L 12	
M 13	Mariage	S 13	Mariage	M 13		J 13		D 13	Loto	M 13	
J 14		D 14		M 14		V 14	Cinéma	L 14		M 14	Arbre de Noël
V 15	Mariage	L 15		J 15		S 15		M 15		J 15	
S 16		M 16		V 16	Mariage	D 16	Bal	M 16		V 16	Arbre de Noël
D 17	Buffet/Fest-noz	M 17		S 17	Mariage	L 17		J 17		S 17	Fest-Noz
L 18		J 18		D 18	Mariage	M 18		V 18		D 18	Bal
M 19		V 19	Mariage	L 19		M 19		S 19	Repas	L 19	
M 20		S 20	Mariage	M 20		J 20		D 20	Bal	M 20	
J 21		D 21	Mariage	M 21		V 21		L 21		M 21	
V 22		L 22		J 22		S 22		M 22		J 22	
S 23	Mariage	M 23		V 23		D 23	Bal	M 23		V 23	
D 24	Mariage	M 24		S 24	Mariage	L 24		J 24		S 24	
L 25		J 25	Mariage	D 25	Mariage	M 25		V 25	AG + Repas	D 25	
M 26		V 26	Mariage	L 26		M 26		S 26		L 26	
M 27		S 27	Mariage	M 27		J 27		D 27	Bal	M 27	
J 28		D 28	Mariage	M 28		V 28		L 28		M 28	
V 29		L 29		J 29		S 29	Bal	M 29		J 29	
S 30	Mariage	M 30		V 30		D 30	Loto	J 30	Repas	V 30	
D 31		M 31				L 31				S 31	Fest-Noz

VOIR TARIFS LOCATION PAGE II couverture